

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 NOVEMBRE 2005 À 19 HEURES

Convocation du 21 novembre 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire le mardi 29 novembre deux mil cinq à dix-neuf heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, GUÉLIN, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

DÉCISION RELATIVE AU PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE

Joël ARNAUD, Président du Syndicat Mixte, remet à chaque conseiller un dossier complet circonstancié et valorisé sur le projet de rattachement du personnel éducatif du Syndicat Mixte à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Il informe le conseil que la délibération prise il y a 2 mois est frappée de nullité pour cause de mauvais vocabulaire (le transfert est légalement interdit) et pour changement de bases de calcul ayant motivé la décision.

Ainsi, suite au nouveau calcul fait par la Communauté de Communes, il ressort que la contribution de la Commune de ROUFFIAC sera beaucoup plus élevée que celle annoncée. L'augmentation est de 19 144 € sur 2006.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal de ROUFFIAC a refusé de donner suite au projet. La gestion du personnel éducatif restera donc de la compétence du Syndicat Mixte.

Néanmoins, il est souhaité de poursuivre les études avec la Communauté de Communes du Pays Santon pour arriver à trouver une solution qui soit supportable financièrement par les finances de ROUFFIAC.

Joël ARNAUD a donc en charge l'information à faire aux responsables de la Communauté de Communes du Pays Santon et de la Mairie de St SEVER.

Aucun autre sujet étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

P. MONNEAU

J. TARRIT

C. BRÉARD

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD